

Procès verbal : Modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041)

Dossier 1219424001 | Ajout d'une zone de logement abordable

Description

La modification consiste à remplacer l'annexe B du règlement afin d'ajouter une zone de logement abordable 2 à l'emplacement situé du côté ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de la propriété située immédiatement au sud de l'avenue des Pins Ouest et des propriétés situées entre la rue Milton et l'avenue Tara Hall. Une zone de logement abordable 2 correspond à une exigence de 20 % de logement abordable.

Contexte

En conformité avec les règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, l'assemblée publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Pour le dossier 1219424001, un avis public a été publié à cet effet le 23 février 2022. Une consultation écrite s'est tenue ensuite jusqu'au 10 mars 2022 inclusivement, soit durant 15 jours.

Commentaires reçus

Aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par téléphone, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 24 février au 10 mars 2022, inclusivement. Une seule question a été reçue durant cette consultation par le biais du formulaire mis à la disposition des citoyens sur le site Montreal.ca, mais celle-ci ne portait pas sur le présent dossier.